

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01794 Numéro SIREN : 487 607 095 Nom ou dénomination : HBH

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2023 sous le numéro de dépôt 14687

HBH
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 50 000 Euros
93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES
RCS RENNES 487 607 095
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2023
--

L'an deux mille vingt-trois,
Le premier octobre,
A quinze heures,

La société BLOT IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 000 Euros, dont le siège social est situé à RENNES (35000) - 93, Avenue Henri Fréville ;

Représentée par Madame Sandra BLOT, agissant en qualité de Directeur Général – Vice-Président ;

Associée unique de la Société HBH, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 50 000 Euros dont le siège social se situe 93, Avenue Henri Fréville à RENNES (35000) ;

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption des sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE par la société HBH ;
- Constatation de la dissolution sans liquidation des sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes est absent excusé.

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption des sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE par la société HBH

L'associée unique, connaissance prise :

- Du projet de traité de fusion, portant fusion-absorption des sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD (425 117 033 RCS RENNES), BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD (326 055 811 RCS RENNES), BLOT IMMOBILIER EMERAUDE (392 067 351 RCS SAINT-MALO) et BLOT HABITAT BRETAGNE (848 008 272 RCS RENNES) au profit de la Société, établi le 31 juillet 2023,
- Des comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023 pour la Société et les sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE,

1. Rappelle :

- Qu'aux termes du projet de traité de fusion conclu avec les sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE, lesdites sociétés ont fait apport à titre de fusion-absorption de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs composant leurs patrimoines et ont accepté la transmission universelle de leurs patrimoines au profit de la Société ;
- L'évaluation des éléments d'actif apportés et des éléments de passif pris en charge, de la société BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, déterminée à partir des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023, à savoir :

Actif : 2 435 737 Euros

Passif : 1 105 676 Euros

Soit un actif net transmis de 1 330 061 Euros.

- L'évaluation des éléments d'actif apportés et des éléments de passif pris en charge, de la société BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, déterminée à partir des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023, à savoir :

Actif : 2 192 320 Euros

Passif : 726 587 Euros

Soit un actif net transmis de 1 465 733 Euros.

- L'évaluation des éléments d'actif apportés et des éléments de passif pris en charge, de la société BLOT IMMOBILIER EMERAUDE, déterminée à partir des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023, à savoir :

Actif : 4 230 965 Euros

Passif : 1 831 085 Euros

Soit un actif net transmis de 2 399 880 Euros.

- L'évaluation des éléments d'actif apportés et des éléments de passif pris en charge, de la société BLOT HABITAT BRETAGNE, déterminée à partir des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023, à savoir :

Actif : 165 853 Euros

Passif : 448 777 Euros

Soit un passif net transmis de -282 924 Euros.

2. Prend acte que, conformément aux articles L.236-2 et L.236-11 du Code de commerce, la Société et les sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE étant intégralement détenues par une même société mère, le régime simplifié des fusions entre sociétés sœurs s'applique. Dans ce cadre, il n'y a pas lieu de déterminer une parité d'échange, de procéder à une augmentation du capital de la Société ou encore de déterminer une prime de fusion.

3. Prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par l'associé unique de la Société, ni par celui des sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE.

La réalisation de la fusion sera définitive après constatation par l'associé unique de la Société et des sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE, de l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de la dernière insertion prescrite par l'article R.236-2 du Code de commerce.

4. Prend acte que le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce des sociétés ayant participé à l'opération le 2 août 2023 et a été publié au BODACC le 6 août 2023 pour la Société et les sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT HABITAT BRETAGNE et le 4 août 2023 pour la société BLOT IMMOBILIER EMERAUDE.

5. Prend acte que le délai d'opposition des créanciers sociaux a expiré et que l'associée unique des sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE a également constaté cette expiration, ce jour.

6. En conséquence, constate la réalisation définitive de la fusion ce jour.

7. Prend acte que ladite fusion aura un effet fiscal et comptable rétroactif au 1^{er} février 2023, date d'ouverture des exercices sociaux en cours de la Société et de sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la dissolution sans liquidation des sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE

L'associée unique prend acte que, suite à la réalisation de la fusion, les sociétés BLOT IMMOBILIER HABITATION NORD, BLOT IMMOBILIER HABITATION SUD, BLOT IMMOBILIER EMERAUDE et BLOT HABITAT BRETAGNE sont dissoutes de plein droit.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

La société BLOT IMMOBILIER, Présidente et associée unique
Madame Sandra BLOT - ès-qualités

